

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Etaient présents : Yves LAFAURY – Robert BRUN – Albert LAI - Catherine ARNAUD - Alain BONNETON - Chantal BOSSY – Colette COUDERT -- Christine FINAND MONDUEL - Suzanne LETY - Yann MILAN - Cyril PERRIOLAT – Eliane SOLETY

Absents ou excusés : : Karine DENAUD - Romain ARNAUD (procuration à Yves LAFAURY) – Estelle FAURE (procuration à Alain BONNETON)

Secrétaire de séance : Yann MILAN

Approbation du compte-rendu du 18/11/2019.

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques à la carrière MICHAL au Bois de Seyve. Il s'agit de parcelles sur une zone agricole, propriété de M. MAZALLON. La Sté SOLVEO ENERGIE envisage l'installation d'un parc photovoltaïque au sol : 7,7 hectare – 6 megaW. Pour ce faire, elle doit procéder à l'ensemble des études de faisabilités et de conception nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie solaire et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Le terrain devra être remblayé comme à son état initial avant la mise en place des panneaux.

Un permis de construire doit être déposé et accordé par le service ADS, et le Préfet doit également validé ce projet.

L'installation sera démenteler à la fin de l'exploitation.

La commune doit donner son accord de principe. Vote à l'unanimité.

ISDND projet de reprise d'exploitation : suite au protocole de médiation entre le Sytrad et les 4 communes (Manthes, Moras, St Sorlin et Epinouze), propriétaires des parcelles, le Sytrad a lancé une étude en cohérence avec le protocole signé, c'est-à-dire l'agrandissement maximum de 6 hectares du site.

La proposition retenue par le SYTRAD, dans un premier temps est de valider la surélévation des casiers existants et de ne pas agrandir le site.

Les déchets acceptés dans ces casiers surelevés seront conformes à la liste validée par le protocole. Voté à l'unanimité.

SDED : estimation des travaux d'effacement et fiabilisation des réseaux électriques et télécom au Centre village : enfouissement des lignes électriques et télécommunication : départ du Centre village jusqu'au chemin des Soupirs (direction Jarcieu) – salle des fêtes (direction St Solin) – la boulangerie (direction Bougé) et rue de la mairie. La participation de la commune est estimée à 20 250.98 € HT + 36 814.66 €HT. Voté à l'unanimité.

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement : Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2020. Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 922 000 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 480 500 €, soit 25% de 1 922 000 €. Vote à l'unanimité.

Avenant n°2 à la Convention fonds de concours Station d'épuration d'EPINOUBE avec la communauté de communes porte de dromardeche , qui exerce la compétence traitement des eaux usées depuis le 1^{er} avril 2014. A ce titre, elle assure l'entretien et le renouvellement des stations d'épurations du territoire.

Lors de la fusion des communautés de communes en 2014, un plan de renouvellement des stations d'épuration les plus anciennes a été mises en place sur une période de 10 ans (2014 – 2023).

La station d'épuration d'Epinouze, dont les travaux vont débiter, avait été identifiée et inscrite dans le plan de renouvellement. Dans ce cadre, des conventions de fonds de concours avaient été signées avec les communes concernées dont Epinouze. Un avenant n°1 à cette convention a été signé entre la Communauté de communes et la commune en 2018 afin d'avancer la date de réalisation de la station qui était prévue initialement en 2022.

Le fond de concours prévu est de 40% du reste à charge soit 257 110 € x 40% = 102 844 €. Un 1^{er} acompte a été versé à hauteur de 64 706 €. M. le maire a demandé à la CCPDA de payé le 2^{ème} acompte d'un montant de 38 138 € avant la fin de l'année 2019 (proposition élargie en Conseil communautaire à toutes les communes dont les stations sont en cour de réalisation) car le budget assainissement va disparaître au 1^{er} janvier 2020 et qu'il était prévu de reverser 25% des excédents à la CCPDA, en 2020, soit une perte de 9 534 € pour la commune. Voté à l'unanimité.

Marché de travaux – Aménagement Centre village et RD 53 : Résultat du marché

- lot n°1 : Terrassement-bordures-chaussée-réseaux humides-signalisation /entreprise TP Réalisation-REVOL-Cheval pour un montant de 354 526,50 € HT.

- lot n°2 : Eclairage / Ets MABBOUX : 95 000 € HT ;

- lot n°3 : Revêtements qualitatifs-mobilier-maçonnerie-fontaine-plantations : lot inacceptable. Ce lot n'a fait l'objet que d'une seule offre de la Sté ID VERDE. Celle-ci est de l'ordre de 587 000 €HT pour une estimation à 542 000 €HT. Ce lot est donc déclaré infructueux et une consultation sera relancée pour cette prestation en les redécoupant en lots.

Soit un total de 449 526.50 euros HT. Voté à l'unanimité.

Le bureau d'étude va retravailler sur le lot 3 et relancer un marché pour cette partie en dissociant la partie maçonnerie du reste. Un avenant au marché sera réalisé par le maître d'ouvrage. Les frais supplémentaires seront de 4500 €. Voté à l'unanimité.

Les travaux pourront démarrer avec les deux premiers lots ce qui permettra de garder la subvention DSIPL.

DIVERS :

Commission agricole : intervention Chantal BOSSY

Initiative : Aide de 15 000 € maxi pour les entreprises et maintenant étendue au milieu agricole.

Aide pour les marchés ou regroupements de producteurs, magasins de producteurs, aires de lavage, recyclage d'eau de lavage, matériel informatique et bureautique....

Commission culture : Albert LAI

AMASCENE à St Martin d'aout – 15 et 16 mai 2020

Spectacle à Epinouze : en aout

Bonne saison 2019 artistique malgré le temps.

Ecole : Problème d'étanchéité du toit terrasse, voir une entreprise d'étanchéité et une aide technique.

Sonorisation à la SDF : une subvention de la CCPDA a été demandée.

Info municipal : distribution fin de semaine 52.

20/12 19h: apéritif du personnel

21/12 : résultats Téléthon

12 /01/2020 : Vœux du maire à 10h30

16/01/20 : vœux du président de la CCPDA à Sarras

21/01/20 à 19h : réunion publique : présentation du Centre village

Délibérations

- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques à la carrière MICHAL

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- ISNDN de St Sorlin-en-Valloire –présentation du projet de reprise d'exploitations

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- SDED – effacement et fiabilisation des réseaux électriques au Centre village

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- SDED – effacement et fiabilisation des réseaux électriques au Centre village et fiabilisation des réseaux électriques

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Avenant n°2 à la Convention fonds de concours Station d'épuration

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Aménagement Centre village et RD 53 – choix des entreprises

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Marché de travaux – Aménagement Centre village et RD 53 – lot : revêtement qualitatif-mobilier-maçonnerie-fontaine-plantations

Pour : 12 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

Fin de séance 22h00